

MATU

Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur

OBJECTIFS ET CONTENUS

Renforcer les capacités d'accueil et d'encadrement du maître d'apprentissage/tuteur afin de les accueillir dans les meilleures conditions et favoriser l'intégration des apprentis/alternants en entreprise.
Obtenir les outils et méthodes nécessaires pour transmettre son savoir-faire, favoriser la montée en compétences et conduire vers l'autonomie.

La formation comporte les modules suivants :

- Module 1. Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
- Module 2. Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- Module 3. Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

DURÉE ET MODALITÉS D'INDIVIDUALISATION

21h de formation en présentiel ou distanciel réparties sur 6 demi-journées de 3.5 heures + 1h de certification

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CERTIFICATION

La certification

- Un dossier de production intitulé « Dossier de présentation du candidat » à rédiger en amont de la certification.
- Une présentation orale au jury permettant au candidat de démontrer ses capacités à construire des situations d'apprentissage et d'évaluation, lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant.
- Une phase de questionnement du jury sur les productions
- Modalités d'évaluation de la satisfaction.
- Remise d'attestation de compétences.

MODALITÉS ET MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

A travers des méthodes actives, les stagiaires sont amenés à mettre en œuvre l'acquisition des compétences théoriques par des mises en situation. L'acquisition des compétences est vérifiée par des évaluations en cours de formation.

Dates Prévisionnelles :

10 – 17 et 24 Septembre



Lieu(x) de formation :

- 9 Chemin des Alpilles – Digne-Les-Bains ou
 - Z.I St-Joseph, Rue de l'Industrie – Manosque
- ou
- Distanciel



Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h

Comment intégrer la formation ?

Les prérequis :

- Être majeur
 - Maîtrise écrite et orale de la langue française
 - Maîtrise des fonctionnalités de bases en informatique (Si la formation se déroule en distanciel)
 - Être titulaire d'un diplôme ou un titre relevant du domaine Professionnel plus un an d'expérience
- ou
- Justifier d'une expérience de deux ans minimum dans la qualification visée.

Fin des inscriptions :

- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**
 - Locaux et plateaux technique accessibles (l'entrée, l'accueil, les circulations, les sanitaires, le parking)
 - Adaptations possibles des modalités de formation en fonction de la situation du bénéficiaire

➤ Contactez-nous pour en savoir plus

Nombre de places : 12

- **Délai d'accès à la formation :** moins d'un mois
- **Durée de la formation :** 6 demi-journées de formation

Financement de la formation :

- OPCO
- **Tarif : Formation complète :** 319 €

Pour tous renseignements, contactez :

07 66 36 01 21

Email : fol04formation@laligue-alpesdusurd.org

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
9 Chemin des Alpilles BP9049
04991 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél : 04 92 30 91 12

MATU

Certification relative aux
compétences de maître
d'apprentissage/tuteur

REUSSIR sa certification avec la Ligue



Taux de satisfaction sur
l'ensemble de l'offre de
formation :

87%

(Première session en 2023)

EXPERTISE DES INTERVENANTS

- Enseignants diplômés (CAPES, CAPET, agrégation) avec une expérience minimum de 3 années
ou
- Formateurs diplômés de niveau V minimum (licence, licence pro, master) avec une expérience minimum de 3 ans dans la formation continue et/ou dans le domaine professionnel enseigné
ou
- Intervenants professionnels : expérience minimum de 3 ans dans le domaine professionnel d'intervention

PREREQUIS A LA VALIDATION DES COMPETENCES

Peuvent se présenter aux sessions d'examen en vue de l'obtention de la certification, le candidat justifiant soit :

- De l'accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours. La date de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas être antérieure de plus de cinq ans à la date de validation du dépôt de dossier d'inscription du candidat ;
- D'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences.

Descriptif

Module 1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant

- Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise
- Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise
- Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant pendant sa période d'essai

Module 2 : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

- Suivre le parcours avec le centre de formation
- Organiser le parcours au sein de l'entreprise
- Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage

Module 3 Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

- S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage
- Guider l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages
- Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail